



**HAL**  
open science

## Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02037936

**HAL Id: hceres-02037936**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037936>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences du langage

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de l'Homme et humanités

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de licence *Sciences du langage* correspond à l'intitulé de la nouvelle nomenclature ainsi que l'Université de Franche-Comté l'annonce dans le dossier d'autoévaluation : « Jusqu'à la rentrée 2014-2015, l'UFC était habilitée pour une mention *Sciences du langage de l'information et de la communication* (SLIC). Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature en septembre 2014, l'UFC propose deux mentions de licence : la mention *Sciences du langage* et la mention *Information-Communication*. A cette date nous venons d'ouvrir la 2<sup>ème</sup> année des deux licences. Aussi, le dossier d'évaluation ici présenté est celui de la précédente mention *SLIC* et donc dupliqué pour les deux nouvelles mentions. »

Le comité d'experts de l'HCERES se prononce donc sur la mention *Sciences du langage, de l'information et de la communication* (SLIC) qui est exposée dans le dossier d'autoévaluation de l'Université de Franche-Comté, il ne dispose pas des informations nécessaires pour se prononcer sur l'actuelle mention de licence *Sciences du langage*.

Jusqu'à la rentrée de 2014-2015, période sur laquelle porte le dossier d'autoévaluation, la mention de licence *SLIC* comprend trois parcours :

- le parcours 1 (P1) : *Information-Communication*, analyse de discours et de textes (IC),
- le parcours 2 (P2) : *Français langue étrangère* (FLE),
- le parcours 3 (P3) : *Communication multimédia* (CM),

Les enseignements de L1, L2, L3 (P1, P2) ont lieu à l'UFR de Sciences du langage, de l'Homme et de la Société (SLHS) à Besançon.

Les enseignements du parcours (P3) de la L3 ont lieu à l'UFR des Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI) à Montbéliard.

La licence *SLIC* est présentée comme une licence bi-disciplinaire relevant des sections 7 et 71 du CNU.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *Sciences du langage, de l'information et de la communication* (SLIC) a un intitulé peu lisible, aux objectifs flous. L'affichage de cette formation comme une licence bi-disciplinaire relevant des sections 7 (Sciences du langage) et 71 (Sciences de l'information et de la communication) du Conseil National des Universités (CNU) ne suffit pas à donner une cohérence à l'offre de formation due aux étudiants. En-effet, les enseignements proposés sont à la fois réduits tout en étant hétéroclites en sciences du langage (SDL), et présentent un caractère très général, peu formateur en information-communication. Le parcours (P1) de cette licence doit être repensé de façon à correspondre aux objectifs disciplinaires de la linguistique (sciences du langage - SDL), préparer les étudiants à suivre un master de *Sciences du langage* (aucun enseignement obligatoire de linguistique n'est prévu en L3), ou les préparer à suivre un master professionnalisant, mais pour cela la présence d'un stage obligatoire en L3 est nécessaire, ce qui n'est pas le cas.

Le parcours P2 (*Français langue étrangère*) et le parcours P3 (*Communication multimédia*) sont cohérents avec leurs objectifs de formation.

## Points forts :

La licence *SLIC* présente deux points forts : d'une part, le parcours *FLE* très cohérent et attractif et d'autre part le parcours *Communication multimédia* qui remplit très bien sa fonction de parcours professionnalisant.

Points faibles :

On notera que la formation en SDL mais aussi en information-communication du parcours P1 est insuffisante. Le cursus, très hétéroclite, ne permet pas d'atteindre les objectifs annoncés, qui de plus sont marginaux dans la discipline linguistique.

Le dossier est par ailleurs très lacunaire et comporte des erreurs dans la liste des enseignants titulaires au moment de la rédaction du dossier d'autoévaluation, de nombreuses incohérences dans les données chiffrées et fournit très peu d'indications. Enfin, le conseil de département ne représente pas les enseignants des différentes mentions et parcours. Les informations fournies dans le dossier d'autoévaluation sont parfois imputables à la licence *SLIC* parfois à la période ultérieure (2014-2015).

Recommandations :

Une réflexion poussée sur les contenus disciplinaires spécifiques aux sciences du langage doit être menée par l'équipe pédagogique.

La distinction entre les enseignements disciplinaires, préprofessionnalisants, optionnels, transversaux doit être clarifiée. Les contacts avec le monde professionnel doivent être encouragés.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'adéquation du cursus aux objectifs des parcours 2 et 3 est très satisfaisante. Dans le parcours P2, les étudiants reçoivent une formation complète et cohérente en FLE. Dans le parcours P3, l'orientation préprofessionnalisante est garantie par les enseignements fournis.</p> <p>Le parcours P1 est en revanche hétéroclite et ne peut pas, en l'état, fournir aux étudiants une solide formation ni en sciences du langage, ni en information-communication.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'orientation information-communication du parcours P1 proposé à l'UFR SLHS est redondante par rapport au parcours P3 proposé par l'UFR STGI de Montbéliard (même site). On ne comprend pas ce que pourrait apporter d'original l'équipe pédagogique de l'UFR SLHS qui relève majoritairement de la 7<sup>ème</sup> section.</p> <p>L'Université de Bourgogne, qui fait partie de la même communauté des universités et des établissements (COMUE), propose une licence <i>de Sciences du langage, de l'information et de la communication</i>, comme l'UFC jusqu'en septembre 2014. Le dossier indique que l'orientation « analyse de discours » de la licence <i>SLIC</i> lui donne son originalité. Cet argument est insuffisant pour justifier la nécessité de proposer à l'UFR SLHS de Besançon un parcours <i>Information-Communication (IC)</i>.</p> <p>Aucune information précise n'est fournie concernant le type de relations entre la mention <i>SLIC</i> et l'environnement socio-économique de la région.</p> <p>Le parcours P2 de <i>Français langue étrangère</i> travaille en partenariat étroit avec le Centre de Linguistique appliqué de Besançon, renommé dans le monde entier, en accueillant en particulier à partir de la L2 les étudiants allophones qui continuent en licence puis en master <i>SDL</i> à l'UFR SLHS de Besançon.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La répartition des enseignants-chercheurs est la suivante : 13 MCF et 6 PR en 7<sup>ème</sup> section (SDL : linguistique et phonétique générales), 7 MCF et 1 PR en 71<sup>ème</sup> section (Sciences de l'information et de la communication), 1 MCF en section 16 (psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale) et 5 MCF en section 27 (informatique).</p> <p>A cette équipe nombreuse (33 titulaires) s'ajoutent 12 chargés de cours.</p> <p>Chaque année est coordonnée par un MCF (parcours <i>CM</i> et <i>IC</i>). Aucune indication n'est fournie par les auteurs du dossier sur le parcours <i>FLE</i>.</p> <p>Deux responsables d'année sont membres du conseil de département.</p> <p>L'implication des professeurs dans le pilotage de la formation n'est pas</p>

	<p>indiquée.</p> <p>Il est à noter que la liste des enseignants intervenant dans la mention <i>SLIC</i> est lacunaire et comporte des erreurs. On ne sait pas où intervient précisément chaque enseignant (par exemple les 9 MCF de l'UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie).</p> <p>L'établissement d'origine n'est pas toujours fourni, ni le statut de certains intervenants.</p> <p>Les enseignants de la section 7 du CNU ne sont pas compétents pour assurer des enseignements en information-communication (P1 de la licence <i>SLIC</i>).</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs sont fournis pour les années 2010-2011 à 2013-2014.</p> <p>Les effectifs des étudiants inscrits en L1 fluctuent d'une année sur l'autre (67 en 2010, 109 en 2013). 180 inscrits sont annoncés en 2014-2015.</p> <p>Les inscrits en L2 sont stables (autour de 60) (on ne dit pas quelle est la proportion des étudiants provenant du Centre de linguistique appliquée (CLA) qui viennent grossir les effectifs locaux).</p> <p>Le taux d'abandon entre les inscrits de L1 et de L2 a augmenté à partir de 2013-2014.</p> <p>Le nombre des inscrits en L3, tous parcours confondus, est en baisse relative constante par rapport au nombre des inscrits en L1 (en augmentation depuis deux ans).</p> <p>Seul le parcours P3 de Montbéliard connaît une stabilité d'effectifs avec un taux de réussite de 90 à 100 %.</p> <p>Ces données ne sont pas détaillées (les données du parcours P2 ne sont pas fournies) et ne permettent pas de tirer des conclusions fiables. Si l'on calcule les taux de réussite des diplômés de L3 par rapport aux inscrits de L1, les résultats sont surprenants.</p>

Place de la recherche	Celle-ci est peu perceptible dans les enseignements.
Place de la professionnalisation	<p>Présente dans le parcours de <i>Français langue étrangère</i> et dans le parcours <i>Communication multimédia</i>, la place de la professionnalisation se manifeste à travers quelques enseignements et le stage.</p> <p>La fiche RNCP est bien détaillée et la rédaction est claire.</p>
Place des projets et stages	<p>Les trois parcours de L3 (<i>SLIC</i>), P1 : <i>Information-Communication</i>, analyse de discours, P2 : <i>Français langue étrangère</i> et P3 : <i>Communication multimédia</i> (Montbéliard) n'appliquent pas la même politique de stage : un stage d'observation est obligatoire en L3, parcours P2 <i>Français langue étrangère</i>, et un stage de cinq semaines est également obligatoire dans le parcours P3 <i>Communication multimédia</i>.</p> <p>Une description moins évasive sur l'évaluation et le suivi des projets et des stages permettrait d'en tirer une meilleure analyse. Il est difficile, en particulier, de situer la place des projets dans la globalité du dispositif de la formation.</p>
Place de l'international	Le dossier évoque la sollicitation faite aux étudiants de partir en Erasmus sans plus de précision.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le suivi des étudiants est fait <i>a minima</i>, essentiellement grâce à l'implication des responsables de formation (quatre MCF sur Besançon).</p> <p>L'équipe pédagogique s'investit dans les journées portes ouvertes et les forums d'orientation.</p> <p>Il n'est pas fait mention de passerelles entre les parcours de la licence <i>SLIC</i> ni vers d'autres formations.</p> <p>Aucun dispositif de mise à niveau n'est évoqué dans le dossier.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Le dossier n'est pas explicite sur les modalités d'enseignement.</p> <p>Le dossier d'autoévaluation souligne à plusieurs reprises un manquement de l'administration dans les capacités à offrir un environnement numérique satisfaisant pour les étudiants.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des connaissances se fait, du point de vue des étudiants, de façon trop globale, ce qui ne permet pas aux étudiants de connaître leurs résultats par intervenant et par contrôle.</p> <p>Rien n'est précisé sur les modalités de contrôle des connaissances.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le supplément au diplôme ne correspond ni à la mention <i>SLIC</i> ni aux deux nouvelles mentions <i>SDL</i> et <i>IC</i>. Par ailleurs, la disparité des enseignements proposés en L1 et L2 ne permet pas de distinguer les enseignements disciplinaires des enseignements transversaux, qui de toutes façons, ne sont pas signalés comme tels.</p> <p>Rien de très précis (dossier d'autoévaluation) ni visible dans les enseignements ne permet d'évaluer la prise en compte par la formation des compétences transversales.</p> <p>Malgré une volonté de l'Université de généraliser l'utilisation du portefeuille de compétences, il n'en est pas fait mention dans le dossier.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est insuffisamment renseigné. On ne sait pas qui s'occupe du recueil des données (responsables de la formation, observatoire des étudiants... ?).</p> <p>Une seule année est prise en compte : 2011-2012. Le nombre des répondants à l'enquête (66) ne correspond pas à l'ensemble des réponses : 52 étudiants de L3 entrent en master et 6 dans la vie professionnelle. Aucune précision n'est donnée sur l'entrée en master, ni sur le temps qui s'est écoulé entre le diplôme de L3 et l'insertion professionnelle. On ne sait pas non plus si cette dernière est en adéquation avec le diplôme.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La composition du conseil de perfectionnement est peu pertinente. Ainsi, le monde professionnel (« les professionnels ») n'est représenté que par une personne extérieure à l'Université. Les 300 étudiants ne sont représentés que par deux délégués (L2 et L3). Une ancienne étudiante, actuellement en doctorat est aussi conviée.</p> <p>La rédaction du compte-rendu du conseil de département fait apparaître de nombreuses dissensions entre le point de vue des étudiants, celui des professionnels et celui des enseignants-chercheurs. Les points de désaccord sur la place de la théorie/pratique auraient pu donner lieu à une réflexion sur les procédés didactiques mis en œuvre dans l'enseignement de matières très théoriques, par exemple.</p>

# Observations de l'établissement





UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

## Observations

Intitulé de la formation : **Licence Sciences du langage**

L'évaluation porte principalement sur la licence Sciences du Langage Information Communication (SLIC) qui, du fait de la mise en place de la nouvelle nomenclature de Licence depuis septembre 2014, est scindée en deux licences distinctes, l'une en Information-Communication et l'autre en Sciences du Langage. Le projet bidisciplinaire SLIC, cohérent du point de vue scientifique, correspondait au tressage disciplinaire qui fait la force du laboratoire ELLIADD (et par exemple de sa revue Semen reconnue nationalement), il permettait également de maintenir des effectifs d'étudiant-e-s intéressants dans une université de taille moyenne. Le pendant de cette bidisciplinarité était nécessairement un socle disciplinaire moins marqué. Du fait de la scission de la licence SLIC, le cursus a déjà commencé à être repensé et réorienté autour des fondamentaux disciplinaires, ce changement correspondant en outre à une période de renouvellement et de renforcement de l'équipe pédagogique. Les remarques émises dans ce rapport d'évaluation viennent donc recouper partiellement des évolutions qui étaient déjà en cours, et elles précisent et renforcent certains choix qui seront mis en œuvre dans la maquette 2017-2021 de la nouvelle licence de Sciences du Langage.

Fait à Besançon, le 30 juin 2016

Le Président



Jacques Bahi